

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

**APPRENTI(E),
UN(E) SALARIÉ(E)
À PART ENTIÈRE**

Les MFR-CFA
Normandie

35
sites

1500
apprenti(e)s

11 secteurs de
formation



L'APPRENTISSAGE, C'EST QUOI ?

- Un contrat de travail
- Un temps partagé entre l'Entreprise et le CFA-MFR
- Pour les jeunes de 16 à 29 ans
- Une durée de contrat de 6 mois à 3 ans
- Une formation 100% financée par l'OPCO de l'entreprise d'accueil
- CAP - BAC PRO - BTS - Licences Professionnelles - C.S et Titres Professionnels



POUR L'APPRENTI(E)



LA RÉMUNÉRATION DES APPRENTI(E)S EN % DU SMIC (MINIMUM LÉGAL) :

SMIC BRUT AU 01/05/2023 = 11,52 €/heure, soit 1747,20€ pour 151,67h (35h/semaine)

| ÂGE | DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES (base 151,67 heures) | | | | | | | | |
|---------|--|------------|-------------|-----------|------------|-------------|-----------|------------|-------------|
| | % DU SMIC | 1ère année | | % DU SMIC | 2ème année | | % DU SMIC | 3ème année | |
| | | par mois | par an | | par mois | par an | | par mois | par an |
| 16 - 17 | 27% | 471,74 € | 5 660,93 € | 39% | 681,41 € | 8 176,89 € | 55% | 960,96 € | 11 531,51 € |
| 18 - 20 | 43% | 751,30 € | 9 015,55 € | 51% | 891,07 € | 10 692,86 € | 67% | 1 170,62 € | 14 047,48 € |
| 21 - 25 | 53% | 926,02 € | 11 112,19 € | 61% | 1 065,79 € | 12 789,50 € | 78% | 1 362,82 € | 16 353,78 € |
| 26 et + | 100% | 1 747,20 € | 20 966,39 € | 100% | 1 747,20 € | 20 966,39 € | 100% | 1 747,20 € | 20 966,39 € |

L'apprenti(e) reste exonéré(e) de charges salariales jusqu'à un salaire de 79% du SMIC.

- Pourcentage du salaire minimum de croissance ou, s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé.
- En cas de contrats successifs, la rémunération ne peut être inférieure à celle du contrat précédent.
- En cas de préparation d'un diplôme connexe (1 an), la rémunération est supérieure de 15 points à celle de l'année précédente.

POUR L'EMPLOYEUR

sans condition pour les entreprises privées de - de 250 salariés

1 nouveau contrat = 1 aide

6 000€

L'AIDE SERA VERSÉE À TOUTES LES ENTREPRISES, POUR LES CONTRATS CONCLUS AVEC UN ALTERNANT, MINEUR COMME MAJEUR, DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023, POUR LA PREMIÈRE ANNÉE D'EXÉCUTION DU CONTRAT.

Concerne l'ensemble des diplômes jusqu'au niveau 7 (master.)

Toutes les informations sont disponibles auprès de votre OPCO ainsi que dans l'espace mis à disposition de l'employeur sur le portail Sylae (www.sylae.asp-public.fr) pendant toute la durée du contrat.

Une aide spécifique possible pour

- l'hébergement et la restauration (si services proposés par la MFR) ;
- les frais du premier équipement professionnel ;
- les frais liés à la mobilité internationale.

Une aide pour le financement du permis de conduire



Tout apprenti(e) d'au moins 18 ans engagé(e) dans la préparation des épreuves du permis de conduire (véhicule permis B) peut obtenir une aide fixée à 500 euros.

Renseignez-vous auprès de votre MFR/CFA ou sur le site www.apprentissage.gouv.fr

